



Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DÉCEMBRE 2023

Date de convocation 15 décembre 2023	Nombre de conseillers en exercice :	23
Date d'affichage : 15 décembre 2023	Nombre de conseillers présents :	13
	Nombre de conseillers votants :	15

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-et-un décembre, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Marie-Claire CHAMBARET, Maire, à la suite de la convocation adressée le 15 décembre 2023.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mme MITTELETTE-ROUISSI, M. PRAT, Mme BARBERI, MM. LACOMME, VELAY, Mme MAUGERE, M. MIKOLAJCZAK, Mmes FILLATRE, EYERABIDE, MM. VUITRY, JACQUET

Mme TRIMBOUR est arrivée à 19h37 au cours de la lecture du rapport relatif au point 4

Ont donné pouvoir : M. Bruno DUBOIS à Mme Marie-Claire CHAMBARET
Mme Joëlle VUITRY à M. Alain VUITRY

Absents excusés : M. Olivier CARNOT, Mmes Chrystelle LEPAGE, Laetitia LAUTRU, M. Thomas FILLATRE, M. Erwan MERLET, Mme Marine DENOYER, M. Alain PIERROT

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Nadine-Françoise MAUGERE

N° 2023 / XII / 1 – 7.1 Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
VU le décret n° 2023-624 du 18 juillet 2023 portant application du III de l'article 106 de la loi du 7 août 2015,
CONSIDÉRANT la gestion comptable M14 actuellement appliquée au budget communal,
CONSIDÉRANT la généralisation du référentiel M57 le 1^{er} janvier 2024 à toutes les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs,
CONSIDÉRANT la nécessité d'acter le passage à la M57 avant le 31 décembre 2023,
CONSIDÉRANT les principaux apports induits par le passage à la norme budgétaire et comptable M57, notamment en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilité des crédits et de gestion des dépenses imprévues,
CONSIDÉRANT que le passage à la M57 constitue un prérequis pour la présentation du compte financier unique,
CONSIDÉRANT que le passage à la M57 induira une amélioration de la qualité des comptes et une meilleure information du lecteur,
CONSIDÉRANT l'avis favorable du comptable du Service de Gestion Comptable de La-Ferté-Alais en date du 14 septembre 2023 joint en annexe de la présente délibération,
CONSIDÉRANT l'avis favorable des membres de la Commission des Finances réunis le 13

décembre 2023,
L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ**

ADOPTE, à compter du 1^{er} janvier 2024, le référentiel budgétaire et comptable M57, pour le budget principal de la commune,

PRÉCISE que la nomenclature M57 développée s'appliquera au budget principal géré actuellement en M14,

AUTORISE Madame le Maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny



Publié le 22 décembre 2023



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

751-SD



FINANCES PUBLIQUES

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE LA FERTE-ALAIS
4 AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC
91590 LA FERTE-ALAIS

Direction générale des Finances publiques
CENTRE DE GESTION COMPTABLE DE LA FERTE-
ALAIS

4 Avenue du Général LECLERC
91590 LA FERTE-ALAIS
Téléphone : 01 64 57 56 10
Mél. : sgc.la-ferte-alais@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

AVIS DU COMPTABLE PASSAGE À LA M57

Vous sollicitez, en application du décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015, mon avis sur l'adoption du référentiel M57 par droit d'option pour les budgets de la commune de CERNY et du CCAS e à compter du 1^{er} janvier 2024.

En application des dispositions précitées, je vous informe en ma qualité de responsable du SGC de la Ferté-Alais de mon accord de principe pour l'application par le budget de la commune de CERNY d'une part, par le budget du CCAS d'autre part de la nomenclature M57 développée à compter du 1^{er} janvier 2024.

Fait à La Ferté-Alais le 14 septembre 2023

Le responsable du SGC de LA FERTE-ALAIS

Sylvie GRANGE
Inspectrice Divisionnaire
des Finances Publiques
Responsable du Centre
des Finances Publiques
La Ferté-Alais

S. GRANGE

Accusé de réception en préfecture
091-219101292-20231221-XII_2023XII171-DE
Reçu le 22/12/2023